

REGLEMENT COMPLET

OFFRE DE REMBOURSEMENT GEBERIT AQUACLEAN 2026

Article 1 : Société Organisatrice

La Société GEBERIT SARL, enregistrée sous le numéro 612 038 430 RCS Melun, ZA du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, FR-F-77215 AVON Cedex (ci-après la « Société Organisatrice ») propose une offre de remboursement différée portant sur la gamme de WC lavants Geberit AquaClean. Elle est réservée aux particuliers pour des achats réalisés du **01/04/2026 au 30/06/2026 inclus**.

Article 2 : Objet

L'opération a pour objet d'accompagner les participants à se procurer un WC lavant Geberit AquaClean en offrant un remboursement allant jusqu'à 500 € sur une liste de produits éligibles.

La liste des produits éligibles et les montants remboursés sont détaillés dans l'article 5.

Offre réservée **aux particuliers, aux personnes physiques, et majeures** résidant en France métropolitaine et Corse pour l'achat de produits Geberit éligibles chez un grossiste sanitaire / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine. Les produits achetés dans une grande surface de bricolage (notamment Leroy Merlin, Castorama, Entrepôt du Bricolage, Weldom) ne sont pas acceptés. Les achats réalisés sur Internet ne seront pas pris en compte.

Offre limitée à une participation par foyer dans la limite de 3 WC lavants remboursés (même nom, même adresse, même facture) et dans la limite des 200 premières demandes conformes reçues.

Opération non cumulable avec d'autres offres proposées sur nos solutions WC lavants par les grossistes sanitaires / salles d'exposition participants à l'opération durant la période du 01/04/2026 au 30/06/2026.

Article 3 : Modalités de participation

Pour obtenir son remboursement, chaque participant devra suivre les étapes suivantes :

- 1. Acheter entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026 inclus** un ou plusieurs produits Geberit AquaClean éligibles à l'opération chez un grossiste sanitaire / une salle d'exposition physiques basés en France métropolitaine et Corse.
- 2. Enregistrer son ou ses produit(s) Geberit AquaClean** pour bénéficier de l'extension de garantie sur [geberit-aquaclean.fr/garantie](https://www.geberit-aquaclean.fr/garantie)
- 3. Se connecter entre le 01/04/2026 et le 30/09/2026** au plus tard sur le site de l'opération [offre-geberit-aquaclean26.fr](https://www.offre-geberit-aquaclean26.fr)
- 4. Compléter le formulaire d'inscription en ligne.**
Toute demande faite par courrier ou hors du site internet ne pourra être prise en compte.
- 5. Télécharger ses justificatifs d'achat :**
 - Facture émise par une salle d'exposition / un grossiste sanitaire : l'intégralité de la facture en entourant la date d'achat et la ou les référence(s) de produit(s) éligible(s) à l'offre de remboursement.
 - Facture émise par un installateur : l'intégralité de la facture d'installation en entourant la référence du ou des produit(s) éligible(s).
La facture devra obligatoirement mentionner la date et le lieu d'achat du ou des produits posés - nom et ville du grossiste sanitaire ayant vendu le(s) produit(s).
 - Une copie de la confirmation d'enregistrement de l'extension de garantie pour chaque produit acheté (e-mail de confirmation transmis par Geberit).
 - Une photo de la plaque signalétique comportant le numéro de série de chaque produit.
 - Un relevé d'identité Bancaire (RIB / IBAN).
La facture doit être au même nom que le bénéficiaire du RIB / IBAN.

L'ensemble des documents ci-dessus doit être transmis au plus tard le 30/09/2026.

Toute demande ou réclamation reçue après le 31/10/2026 ne sera pas prise en compte.
Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 4 maximum à partir de la fin de l'opération.

À tout moment, le participant pourra suivre le traitement de sa demande en renseignant son numéro de participation sur le site **offre-geberit-aquaclean26.fr**

Article 4 : Inscription

Les données indispensables pour confirmer son inscription à l'opération sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription en ligne. La demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de réponse aux champs obligatoires et en l'absence de consentement au présent règlement.
Toute demande faite par courrier ou hors du site **offre-geberit-aquaclean26.fr** ne pourra être prise en compte.

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

OFFRE SUR LES WC LAVANTS GEBERIT AQUACLEAN

Offre limitée aux 200 premières demandes parmi la sélection de produits ci-dessous :

Code article	Désignation	Montant remboursé
146.208.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Classic: Blanc alpin	500 €
146.208.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Classic: Chr bri	500 €
146.243.11.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Maïra Clas: Blanc alp	500 €
146.243.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Maïra Clas: Blanc ver	500 €
146.218.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Comfort: Blanc alpin	500 €
146.218.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Maïra Comfort: Chr bri	500 €
146.220.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Blanc alpin	300 €
146.220.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Chromé brillant	300 €
146.220.JT.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela: Blanc mat	300 €
146.250.01.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela Square: Blanc alpin	300 €
146.250.21.1	GEBERIT AQUACLEAN Sela Square: Chromé brillant	300 €
146.070.11.1	Abattant GEBERIT AQUACLEAN Tuma Classic: Blanc alp	200 €
146.270.11.1	Abattant GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc alp	200 €
146.310.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comfort: Blanc/Ver	200 €
146.310.SJ.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comfort: Noir/Ver	200 €
146.290.11.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc alpin	200 €
146.290.FW.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Inox bro	200 €
146.290.SI.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Blanc/Verre	200 €
146.290.SJ.1	GEBERIT AQUACLEAN Tuma Comfort: Noir/Verre	200 €
146.310.11.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comf: Bla alp	200 €
146.310.FW.1	GEBERIT AQUACLEAN sol Tuma Comf: Inox bros	200 €

Article 6 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 7 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 : Disqualification

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité d'un tiers. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas verser le remboursement aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Force majeure

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 11 : Droit applicable et litiges

L'offre de remboursement Geberit AquaClean 2026 est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société GEBERIT SARL Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.